



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 11 août 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2004-1187

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 30 JUIN ET 7 JUILLET 2004 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 6 JUILLET 2004

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 30 juin et 7 juillet 2004 et de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 6 juillet 2004 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2004-1188

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 24 - 13 590,05 \$, 25 - 85 788,55 \$, 26 - 94 386,38 \$ ET 27 - 72 937,63 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 26 - 342 810,17 \$, 27 - 227 225,46 \$, 28 - 501 347,93 \$ ET 29 - 392 990,59 \$ ET LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 23 - 4 800,21 \$, 24 - 6 074,83 \$, 25 - 6 182,29 \$ ET 26 - 9 994,95 \$, AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉROS 21 - 89 250,38 \$, 22 - 789 276,94 \$, 23 - 347 737,22 \$ ET 24 - 261 414,80 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 24, 25, 26 et 27, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 26, 27, 28 et 29, les listes des réquisitions numéros 23, 24, 25 et 26, ainsi que les listes des embauches de personnel temporaire numéros 21, 22, 23 et 24 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 24	Pièces de comptes à payer	13 590,05 \$	28 juin au 2 juillet 2004
Liste PD numéro 26	Pièces de comptes à payer	342 810,17 \$	28 juin au 2 juillet 2004
Liste des réquisitions numéro 23	Pièces de comptes à payer	4 800,21 \$	28 juin au 2 juillet 2004
Liste des embauches numéro 21	Embauches de personnel temporaire	89 250,38 \$	21 au 25 juin 2004

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 25	Pièces de comptes à payer	85 788,55 \$	5 au 9 juillet 2004
Liste PD numéro 27	Pièces de comptes à payer	227 225,46 \$	5 au 9 juillet 2004
Liste des réquisitions numéro 24	Pièces de comptes à payer	6 074,83 \$	5 au 9 juillet 2004
Liste des embauches numéro 22	Embauches de personnel temporaire	789 276,94 \$	28 juin au 2 juillet 2004
Liste PA numéro 26	Pièces de comptes à payer	94 386,38 \$	12 au 16 juillet 2004
Liste PD numéro 28	Pièces de comptes à payer	501 347,93 \$	12 au 16 juillet 2004
Liste des réquisitions numéro 25	Pièces de comptes à payer	6 182,29 \$	12 au 16 juillet 2004
Liste des embauches numéro 23	Embauches de personnel temporaire	347 737,22 \$	5 au 9 juillet 2004
Liste PA numéro 27	Pièces de comptes à payer	72 937,63 \$	19 au 23 juillet 2004
Liste PD numéro 29	Pièces de comptes à payer	392 990,59 \$	19 au 23 juillet 2004
Liste des réquisitions numéro 26	Pièces de comptes à payer	9 994,95 \$	19 au 23 juillet 2004
Liste des embauches numéro 24	Embauches de personnel temporaire	261 414,80 \$	12 au 16 juillet 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1189

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 28 - 47 655,25 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 30 - 241 276,98 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 27 - 5 810,40 \$, AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 25 - 1 010 472,89 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 28, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 30, la liste des réquisitions numéro 27, ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 25 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 28	Pièces de comptes à payer	47 655,25 \$	26 au 30 juillet 2004
Liste PD numéro 30	Pièces de comptes à payer	241 276,98 \$	26 au 30 juillet 2004
Liste des réquisitions numéro 27	Pièces de comptes à payer	5 810,40 \$	26 au 30 juillet 2004
Liste des embauches numéro 25	Embauches de personnel temporaire	1 010 472,89 \$	19 au 23 juillet 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1190 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-25 - 137 411,17 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 29 JUIN 2004**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-25 d'un montant total de 137 411,17 \$ pour la période du 22 au 29 juin 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1191 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES COMMANDES NUMÉROS C-26, C-27, C-28 ET C-29 - 2 135 525,78 \$ - PÉRIODE DU 1^{ER} AU 28 JUILLET 2004**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt des listes des commandes numéros C-26, C-27, C-28 et C-29 d'un montant total de 2 135 525,78 \$ pour la période du 1^{er} au 28 juillet 2004.

Numéro de la liste	Période	Montant
C-26	Du 1 ^{er} au 7 juillet 2004	1 209 017,04 \$
C-27	Du 8 au 14 juillet 2004	622 000,06 \$
C-28	Du 15 au 21 juillet 2004	138 493,26 \$
C-29	Du 22 au 28 juillet 2004	166 015,42 \$
Total :		2 135 525,78 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1192 **SOUMISSION 2004 SP 141 - INFORMATIQUE DL - ENTRETIEN DES IMPRIMANTES LASER HP - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - TOTAL ANNUEL APPROXIMATIF DE 69 015 \$ - CONTRAT DE DEUX ANS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Informatique DL, 435 boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8, pour l'entretien d'imprimantes pour une période de deux ans débutant le 1^{er} septembre 2004 au prix unitaire de 0,01 \$ par page pour un montant approximatif annuel de 69 015 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 14 juillet 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget 2005 et 2006 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13430-554-46770	21 605 \$	Infocentre entr./équip. inf.
04-13493	1 400 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1193 **FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE FRONT ET LES GALERIES D'AYLMER, LE VENDREDI 19 NOVEMBRE 2004, DE 18 H 30 À 21 H 00 POUR LE DÉFILÉ DU PÈRE NOËL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Guy Leblanc, au nom de l'APICA, à fermer complètement la rue Principale, entre la rue Front et les Galeries d'Aylmer, sauf pour les véhicules d'urgence, le vendredi 19 novembre 2004, de 18 h 30 à 21 h 00 dans le cadre du défilé du Père Noël, le tout selon les conditions suivantes :

- Entente avec les Services de sécurité incendie et de police, concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2004-1194 **CHANGEMENT DU NOM DE L'ÉDIFICE CONNOR - 209, RUE MONTCALM POUR "LA FONDERIE"**

CONSIDÉRANT l'ouverture officielle de l'édifice au 209, rue Montcalm connu sous l'appellation de « Connor »;

CONSIDÉRANT QUE la vocation de ce bâtiment de notre patrimoine a été modifiée au fil des années et qu'il logera dorénavant l'Association régionale de soccer ainsi que quelques autres organismes du milieu dont certains oeuvrant auprès de la jeunesse;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt de donner un nouveau nom qui correspondrait davantage à l'histoire de ce bâtiment historique et qui se marie mieux avec les autres édifices du secteur (La Filature, le Château d'eau);

CONSIDÉRANT QUE la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine ainsi que la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire ont accepté la recommandation du comité de toponymie pour procéder au changement de nom :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de changer le nom du bâtiment situé au 209, rue Montcalm et connu sous le vocable Connor, par « La Fonderie ».

Adoptée

Madame la conseillère Jocelyne Houle prend son siège.

CE-2004-1195 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-24 - 65 026,81 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-24 d'un montant total de 65 026,81 \$ pour la période du 29 juin au 5 juillet 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1196 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-25 - 77 497,90 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-25 d'un montant total de 77 497,90 \$ pour la période du 6 au 12 juillet 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1197 RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-26 - 89 269,75 \$ ET NUMÉRO B-27 - 69 960,79 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéro B-26 d'un montant de 89 269,75 \$ pour la période du 13 au 19 juillet 2004 et numéro B-27 d'un montant de 69 960,79 \$ pour la période du 20 au 26 juillet 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1198* RÈGLEMENT NUMÉRO 217-2004 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 827 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION À LA MAISON DU CITOYEN ET AU CENTRE JULES-DESBIENS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 217-2004 autorisant une dépense et un emprunt de 1 827 000 \$ pour réaliser des travaux de réfection à la maison du Citoyen et au Centre Jules-Desbiens.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1199* **RÈGLEMENT NUMÉRO 231-2004 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 150 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 75 000 \$ POUR EFFECTUER L'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE LUCERNE ET DE LA RUE VICTOR-BEAUDRY - DISCTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 231-2004 autorisant une dépense de 150 000 \$ et un emprunt de 75 000 \$ pour effectuer l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard de Lucerne et de la rue Victor-Beaudry.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1200* **RÈGLEMENT NUMÉRO 233-2004 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 515 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLACE DU MUSÉE, PHASES 1 ET 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 233-2004 autorisant une dépense et un emprunt de 515 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Place du Musée, phases 1 et 2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1201 **SOUMISSION 2004 SI 150 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. - STRUCTURES DE JEUX - PARC F.-BÉLAND - SERVICE D'INGÉNIERIE - 38 988,87 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Tessier Récréo-Parc Inc., 825, rue Théophile-St-Laurent, parc industriel de Nicolet, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux au parc F.-Béland au coût de 38 988,87 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 6 juillet 2004 et ce, étant la soumission conforme ayant obtenu, le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2003-1411.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30200-014-46771	36 616,15 \$	Programme d'aménagement de parcs parc F-Béland
04-13493	2 372,72 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1202 **SOUSSION 2004 SP 043 - R.P.M. TECH INC. - ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE AMOVIBLE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 166 211,13 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme R.P.M. Tech Inc., 2220, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5C3, pour la fourniture d'une souffleuse à neige amovible d'occasion de marque Vohl, modèle DV- 4000 de l'année 2002 pour la somme de 166 211,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 7 juin 2004 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30209-010-46772	156 096,13 \$	Achat de véhicules et d'équipements T.P. 1 souffleuse à neige
04-13493	10 115 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1203 **SOUSSION 2004 SP 046 - CONSTRUCTION DJL INC. - REVÊTEMENT ASPHALTIQUE - PROJET VERSANT CÔTE D'AZUR - PHASES 4E, 4F ET 5A - SERVICE D'INGÉNIERIE - 91 713,45 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL Inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de pavage – couche de base pour le projet Côte-d'Azur, phases 4E, 4F et 5A, au montant de 91 713,45 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 28 juin 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30112-002-46773	86 132,11 \$	Travaux infrast.- rues de Serignan et St-Vallier pavage - autres
04-13493	5 581,34 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1204 **SOUSSION 2004 SP 110 - LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES B. MARENGER - DIVISION 2794357 CANADA INC. - ÉCLAIRAGE DE RUES - PROJET VERSANT CÔTE D'AZUR - PHASES 4E, 4F ET 5A - SERVICE D'INGÉNIERIE - 66 317,66 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Entreprises Électriques B. Marenger, Division 2794357 Canada Inc., 1695, rue Jean-Louis Malette, Gatineau, Québec, J8R 3Y8, pour les travaux d'éclairage de rues dans le projet Côte-d'Azur, phases 4E, 4F et 5A, au montant de 66 317,66 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 28 juin 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30112-006-46774	62 281,81 \$	Travaux infrast.- rues de Serignan et St-Vallier - éclairage de rues
04-13493	4 035,85 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1205

AUTORISATION - AJUSTEMENT DES COÛTS ET PAIEMENT FINAL POUR LES TRAVAUX DE CORRECTIONS D'INFILTRATION DANS LE QUARTIER DES CÈDRES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2003-1401 adoptée le 8 octobre 2003 a retenu les services de M.S.C. Réhabilitation inc. pour les travaux de corrections d'infiltration dans le quartier des Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande un montant de 13 256,63 \$ pour des coûts supplémentaires et paiement final pour les travaux de corrections d'infiltration dans le quartier des Cèdres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'ajustement du coût des travaux et paiement final à M.S.C. Réhabilitation inc. au montant de 13 256,63 \$ se rapportant aux travaux de corrections d'infiltration dans le quartier des Cèdres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20040-001-46775	12 449,88 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout secteur des Cèdres travaux
04-13493	806,75 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20040-009	12 449,88 \$		Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et égout // Amendement 40-1-2003
06-20040-001		12 449,88 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout // secteur des Cèdres travaux

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1206

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2003-653 - SOUMISSION 2003 SP 066 - ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE URBAIN ET TRAVAUX GÉNÉRAUX D'ÉLECTRICITÉ POUR LES SECTEURS D'AYLMER, DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier sa résolution numéro CE-2003-653 adoptée le 14 mai 2003 en remplaçant le dernier paragraphe par celui-ci :

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-31410-521	Éclairage des rues – entr.rep./infrastructure
02-41310-521	Réseau d'aqueduc – entr.rep./infrastructure

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1207*

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2004-710 QUI AUTORISE LA SIGNATURE DES AMENDEMENTS À APPORTER À L'ENTENTE DU 29 SEPTEMBRE 1995 POUR LE PROJET DOMAINE CHAMPLAIN ET QUI APPROUVE LA REQUÊTE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES 10B ET 11 DE CE PROJET - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a adopté la résolution numéro CM-2004-492 relative à l'installation des services municipaux requis pour desservir les phases 10B et 11 du projet domiciliaire Domaine Champlain;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution autorise le trésorier à rembourser la quote-part de la Ville reliée à la réalisation de travaux municipaux dans ce projet et ce, jusqu'à un maximum de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût relié à la quote-part municipale de la Ville est plus élevé que prévu :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2004-710 adoptée le 5 mai 2004 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2004-492 de la façon suivante :

- De modifier l'article 37.4 ajouté à l'entente du 29 septembre 1995 par le biais de l'entente de juin 2004, pour le projet Domaine Champlain afin de modifier le montant de la quote-part municipale remboursable;
- Augmenter la quote-part remboursable par la Ville à 37 000 \$.

Les fonds supplémentaires de 12 000 \$ requis à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	12 000 \$	Quote-part - Surdimensionnement du réseau d'égout sanitaire – Chemin McConnell

Le trésorier est autorisé à puiser au fonds de roulement un montant de 12 000 \$ remboursable sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2005, afin de financer les coûts supplémentaires pour le projet de "Surdimensionnement du réseau d'égout sanitaire – chemin McConnell" inscrit dans le programme triennal d'immobilisation 2004 sous le projet numéro ING-03-18 intitulé "Surdimensions – divers projets".

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1208

CONSENTIR UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES AVEC BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC SUR LE LOT NUMÉRO 1 319 564 PARTIE - RUE BEAUVAIS - CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de consentir une servitude à Bell Canada et Hydro-Québec pour l'installation de lignes de distribution sur le lot numéro 1 319 564 partie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de consentir une servitude à Bell Canada et Hydro-Québec sur le lot numéro 1 319 564 partie, tel qu'il est montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Hugues St-Pierre, sous le numéro de dossier 66260 et le numéro 30938 S de ses minutes, datée du 5 novembre 2002, pour l'installation de lignes de distribution le tout pour la somme nominale de 1 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de servitude requis sur le lot numéro 1 319 564 partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull soumis par M^e Mario Patry et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2004-1209

CONSENTIR UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES AVEC BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC SUR LE LOT NUMÉRO 1 767 074 PARTIE - RUE LACOMBE - CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de consentir une servitude à Bell Canada et Hydro-Québec pour l'installation de lignes de distribution sur le lot numéro 1 767 074 partie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de consentir une servitude à Bell Canada et Hydro-Québec sur le lot numéro 1 767 074 partie, tel qu'il est montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Hugues St-Pierre, sous le numéro de dossier 66456 et le numéro 31060 S de ses minutes, datée du 29 novembre 2002, pour l'installation de lignes de distribution le tout pour la somme nominale de 1 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de servitude requis sur le lot numéro 1 767 074 partie, cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull soumis par M^e Mario Patry et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2004-1210

CONSENTIR UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES AVEC BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC SUR LES LOTS NUMÉROS 1 769 910 PARTIE ET 1 770 034 PARTIE - RUE BEAUVAIS ET IMPASSE DE LA COSTA - CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de consentir une servitude à Bell Canada et Hydro-Québec pour l'installation de lignes de distribution sur les lots numéros 1 769 910 partie et 1 770 034 partie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de consentir une servitude à Bell Canada et Hydro-Québec sur les lots numéros 1 769 910 partie et 1 770 034 partie, tel qu'il est montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Hugues St-Pierre, sous le numéro de dossier 66561 et le numéro 31133 S de ses minutes, datée du 12 décembre 2002 pour l'installation de lignes de distribution le tout pour la somme nominale de 1 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de servitude requis sur les lots numéros 1 769 910 partie et 1 770 034 partie, tous deux du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull soumis par M^e Mario Patry et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2004-1211

CONSENTIR UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES AVEC BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC SUR UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 15B-10 (PARC) DU RANG 3 - RUE DES ABÉNAKIS - CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE HULL, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de consentir une servitude à Bell Canada et Hydro-Québec pour l'installation de lignes de distribution sur le lot numéro 15B-10 partie, rang 3 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de consentir une servitude à Bell Canada et Hydro-Québec sur le lot numéro 15B-10 partie, rang 3 tel qu'il est montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Hugues St-Pierre, sous les numéros de dossiers 67895 et 32140 S de ses minutes, datée du 28 mai 2003 pour l'installation de lignes de distribution le tout pour la somme nominale de 1 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de servitude requis pour le lot numéro 15B-10 partie, rang 3, du cadastre officiel du Canton de Hull, circonscription foncière de Gatineau soumis par M^e Mario Patry et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2004-1212

ACHAT DE PIÈCES DE RECHANGE POUR LES ENTRAÎNEMENTS À FRÉQUENCE VARIABLE - POMPES 32PP002 ET 35PP001 DE L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU - ALSTOM CANADA INC. - 49 713,81 \$

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir un inventaire des pièces nécessaires à l'entretien et à la réparation des entraînements à fréquence variable installés aux stations de pompage Champlain et Notre-Dame :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des finances, division de l'approvisionnement à maintenir en inventaire les pièces et à procéder à l'achat des items énumérés à la liste des pièces de rechange ci-jointe pour les 2 entraînements à fréquence variable Alstom installés dans les travaux de la phase II à l'usine d'épuration du secteur de Gatineau, pour un montant total de 49 713,81 \$ incluant les taxes et ce, directement de la firme Alstom Canada inc..

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-15150	46 688,41 \$	Magasin principal trait. des eaux usées Gatineau
04-13493	3 025,40 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1213

SOUSSION 2004 SP 161 - ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT POUR UN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT - SQUARE DE LA CITÉ - 50 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres pour le mandat de services professionnels en architecture de paysage pour l'élaboration d'un concept d'aménagement du square de la Cité, comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires incluant la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, services d'architecture de paysage et de design urbain, services d'ingénierie, soumission, clauses administratives, assurances, offre de services et offre de prix.

Ce comité nomme les membres du comité de sélection suivants :

- Marie-Claude Tremblay, Service d'ingénierie; Michel Diver, Service d'ingénierie, à titre de substitut en cas d'absence de cette dernière;
- Jean Audet, Service d'ingénierie; Josée Lévesque, Service d'ingénierie, à titre de substitut en cas d'absence de ce dernier;
- Denis Charron, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire; Luc Bard, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à titre de substitut en cas d'absence de ce dernier;
- Anh Richez, Service d'urbanisme; Réjean Martineau, Service d'urbanisme, à titre de substitut en cas d'absence de cette dernière;
- Un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

De plus, ce comité autorise le Service des finances, division de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres public.

Adoptée

CE-2004-1214*

PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SUBVENTION - REVI-SOLS, POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE (C31-01, DANS LE SECTEUR DE GATINEAU) POUR PERMETTRE LA RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3597024 Canada inc. (First Pro) planifie un vaste développement commercial sur une partie de la zone commerciale C31-01 d'une superficie de 20 hectares et qu'environ 1,8 hectare est contaminé au-delà des seuils décrétés à la *Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau peut faire bénéficier des propriétaires fonciers d'une aide gouvernementale du ministère de l'Environnement du Québec pour la décontamination de terrains privés, tout en favorisant le développement économique de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de décontamination sont évalués à 1 870 000 \$ et qu'ils sont remboursés à 50 % au promoteur. Les coûts de décontamination sont défrayés à part égale entre le propriétaire et le ministère de l'Environnement conditionnellement à ce que la Ville en assume le financement, soit un montant de l'ordre de 935 000 \$ financé par règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement rembourse la Ville sur une période d'amortissement de 10 à 20 ans et qu'une entente tripartite entre le ministère de l'Environnement, le demandeur et la Ville est requise;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a approuvé, le 1^{er} juin 2004, le projet de développement par sa résolution numéro CM-2004-527 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- D'approuver le projet de décontamination du requérant, 35907024 Canada inc. (First Pro) sur les lots de la zone C31-01, tel qu'indiqué au plan ci-joint;
- D'aviser le ministère de l'Environnement afin que le requérant soit admissible au Programme Revi-sols phase II;
- De transférer la totalité de la subvention de réhabilitation des terrains au profit de la compagnie 35907024 Canada inc. (First Pro) qui assume l'entière responsabilité logistique et financière des opérations de réhabilitation.

Cette opération est conditionnelle à ce que le requérant puisse transmettre, à l'attention de la Ville, une lettre de crédit bancaire irrévocable et inconditionnelle représentant 100 % du montant de l'aide financière gouvernementale accordée au promoteur pour réaliser son projet et que celle-ci doit être valide jusqu'à 90 jours après la date prévue de la fin des travaux dudit projet de décontamination, le tout tel que spécifié dans les directives de gestion de demandes de subventions du programme Revi-sols.

D'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 935 000 \$ requis pour couvrir la subvention admissible dans le cadre du programme Revi-sols phase II pour la réhabilitation de la portion du site faisant l'objet de la décontamination.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tout document relatif à la demande de subvention adressée auprès du ministère de l'Environnement pour permettre la participation du requérant au programme Revi-sols phase II.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2004 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1215

SERVITUDE RÉCIPROQUE DE PASSAGE ET DE STATIONNEMENT - INTERVENTION DE LA VILLE - LOTS NUMÉROS 1 253 093 ET 1 253 098 AU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 860 et 864, boulevard Maloney Est, a déposé une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial de deux étages;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 1005-99 de l'ex-Ville de Gatineau exige un minimum de cases de stationnement en fonction de la superficie du bâtiment construit;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du terrain sur lequel est construit l'agrandissement est insuffisante pour y aménager les cases de stationnement requises;

CONSIDÉRANT QUE pour rencontrer les exigences du règlement, le propriétaire peut aménager les cases de stationnement sur un terrain distant d'au plus 100 m de l'usage desservi et garantir le maintien de ces cases par servitude réelle et perpétuelle, dont la Ville est cosignataire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'acte de servitude réciproque de passage et de stationnement par destination du propriétaire préparé par M^e Sylvie Lortie et grevant les lots numéros 1 253 093 et 1 253 098 au cadastre du Québec considérés comme fonds servant et dominant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer ledit contrat à titre d'intervenant.

Adoptée

CE-2004-1216

DEMANDE D'INSTALLATION DE BANNIÈRE TEMPORAIRE - VIADUC DE L'HÔTEL-DE-VILLE AU-DESSUS DU BOULEVARD MAISONNEUVE - DANS LE BUT DE PROMOUVOIR, DU 2 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE 2004, LE MOIS DES GRANDS FRÈRES ET GRANDES SOEURS DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT la demande, en date du 5 juillet 2004, des Grands Frères et Grandes Sœurs de l'Outaouais, portant sur l'affichage temporaire d'une bannière du 2 septembre au 4 octobre 2004;

CONSIDÉRANT QUE la bannière de 1,22 mètre par 7,32 mètres serait installée sur le viaduc de l'Hôtel-de-Ville au-dessus du boulevard Maisonneuve;

CONSIDÉRANT QUE cette bannière vise à promouvoir le mois des Grands Frères et Grandes Sœurs de l'Outaouais qui aura lieu du 2 septembre au 4 octobre 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde la permission d'installer, du 2 septembre au 4 octobre 2004, une bannière sur le viaduc de l'Hôtel-de-Ville au-dessus du boulevard Maisonneuve et ce, à la condition suivante :

- Les Grands Frères et Grandes Sœurs de l'Outaouais s'engagent à enlever la bannière à l'expiration de la période allouée d'affichage.

Adoptée

CE-2004-1217*

VENTE DE TERRAIN - PROJET BELLEVUE - LOT NUMÉRO 2 309 940, CADASTRE DU QUÉBEC - OSCAR L. GARATE - 12 101 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE la Ville en date du 15 mai 2004 a publié la mise en vente de 27 lots dans le secteur Bellevue (rues Le Gallois et de la Plaine) et fourni aux acheteurs intéressés l'information technique, les conditions et les documents nécessaires à la présentation d'une offre d'achat et projet de construction d'une maison unifamiliale;

CONSIDÉRANT QU'en date du 15 juin 2004, la Ville a reçu une offre qui rencontre ses attentes pour le lot numéro 2 309 940 pour lesquelles la condition de sol a été levée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de vendre à monsieur Oscar L. Garate le lot ci-après aux conditions habituelles du contrat de vente type comportant entre autres un dépôt de 4 000 \$, une obligation de construire, un droit de rachat, une obligation de céder les servitudes pour utilité publique et excluant tout recours pour défaut caché ou problème de sol, TPS et TVQ en sus.

Lot	Superficie approx. m²	Prix offert (TPS, TVQ en sus)
2 309 940	450 m ²	12 101 \$

Une mention au contrat de vente type oblige l'acheteur à informer tout acheteur subséquent que les services et la rue sont imposables par taxes d'amélioration locale et qu'aucune partie du coût des services ou de la rue n'est incluse au prix de vente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1218*

VENTE DE TERRAIN - PROJET BELLEVUE - LOT NUMÉRO 2 310 019, CADASTRE DU QUÉBEC - FRÉDÉRIC VALLÉE - 19 500 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE la Ville en date du 15 mai 2004 a publié la mise en vente de 27 lots dans le secteur Bellevue (rues Le Gallois et de la Plaine) et fourni aux acheteurs intéressés l'information technique, les conditions et les documents nécessaires à la présentation d'une offre d'achat et projet de construction d'une maison unifamiliale;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 juillet 2004, la Ville a reçu une offre qui rencontre ses attentes pour le lot numéro 2 310 019 pour lesquelles la condition de sol a été levée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de vendre à monsieur Frédéric Vallée le lot ci-après aux conditions habituelles du contrat de vente type comportant entre autres un dépôt de 8 000 \$, une obligation de construire, un droit de rachat, une obligation de céder les servitudes pour utilité publique et excluant tout recours pour défaut caché ou problème de sol, TPS et TVQ en sus.

Lot	Superficie approx. m²	Prix offert (TPS, TVQ en sus)
2 310 019	1 111,9 m ²	19 500 \$

Une mention au contrat de vente type oblige l'acheteur à informer tout acheteur subséquent que les services et la rue sont imposables par taxes d'amélioration locale et qu'aucune partie du coût des services ou de la rue n'est incluse au prix de vente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1219

SOUMISSION 2004 SI 131 - C.L.B. UNIFORMES INC. - ANTONIO MOREAU - LES DISTRIBUTEURS R. NICHOLLS INC. - ACHAT DE VÊTEMENTS ET CHAUSSURES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 46 562,75 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de vêtements et chaussures pour le Service de sécurité incendie, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 15 juin 2004 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes par section à savoir :

Section B : bas

C.L.B. Uniformes inc., 213, rue René A. Robert, Ste-Thérèse, Québec, J7E 4L1, pour la fourniture de bas au montant de 6 781,88 \$ incluant les taxes.

Section C : chaussures

Antonio Moreau, 1805, rue des Cascades, St-Hyacinthe, Québec, J2S 3J4, pour la fourniture de chaussures au montant de 24 074,37 \$ incluant les taxes.

Sections D : chemises, E : foulards, F : gants, G : chandails « wooly-pooly »

Les Distributeurs R. Nicholls inc., 2475, rue de la Province, Longueuil, Québec, J4G 1G3, pour la fourniture de chemises, foulards, gants et chandails « wooly-pooly » au montant de 15 706,50 \$ incluant les taxes.

Les prix soumis seront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22200-651-46776	43 729,11 \$	Combat des incendies vêtements et access.
04-13493	2 833,64 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1220

SOUMISSION 2004 SI 134 - MARTIN & LÉVESQUE (1983) INC. - C.L.B. UNIFORMES INC. - ACHAT DE MANTEAUX ET PANTALONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 39 428,45 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de manteaux et pantalons pour le Service de sécurité incendie, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 26 mai 2004 et ce, comme étant les seules soumissions reçues et conformes à savoir :

Section A : casquettes, bermudas et pantalons

Martin & Lévesque (1983) inc., 420, 3^e avenue, parc Industriel, St-Romuald, Québec, G6W 5M6, pour la fourniture des casquettes, bermudas et pantalons au montant de 32 345,03 \$ incluant les taxes.

Section B : chapeaux « chapka » et manteaux

C.L.B. Uniformes inc., 213, rue René A. Robert, Ste-Thérèse, Québec, J7E 4L1, pour la fourniture des chapeaux « chapka » et manteaux au montant de 7 083,42 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22200-651-46777	37 028,98 \$	Combat des incendies vêtements et access.
04-13493	2 399,47 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1221 **SUBVENTION DE 400 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU SECTEUR DU DÔME - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du secteur du Dôme, à l'attention de monsieur Clément Cloutier, président, 265, rue du Dôme, Gatineau, Québec, J8Z 3G7, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	400 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1222 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - M-ADO JEUNES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de M-Ado Jeunes, à l'attention de monsieur Maurice Hotte, 948, rue Georges, Gatineau, Québec, J8L 2E5, à titre de subvention dans le cadre du projet « écran de lune » durant l'été 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	1 000 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11416-972	1 000 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1223 **SUBVENTION DE 150 \$ - ACTION-QUARTIERS - PROJET DE COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICE DANS LE SECTEUR SAINT-JEAN-BOSCO - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à Action-Quartiers, à l'attention de madame Nadia Laviolette, 170 rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, à titre de subvention pour le projet de Coopérative jeunesse de service (C.J.S.) dans le secteur Saint-Jean-Bosco.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	150 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1224 **SUBVENTION DE 100 \$ - CARREFOUR CANADIEN INTERNATIONAL (BUREAU DU QUÉBEC) - PROGRAMME SOLIDARITÉ NORD-SUD / VOLONTAIRE CYBERJEUNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Carrefour canadien international (bureau du Québec), à l'attention de monsieur Alex Nadeau, bénévole pour CCI, 39, rue Marston, appartement 3, Gatineau, Québec, J8X 1B9, à titre de subvention pour le programme Solidarité Nord-Sud / Volontaire Cyberjeunes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	100 \$	Denise Laferrrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1225 **SUBVENTION DE 300 \$ - MAISON D'ACCUEIL MUTCHMORE - FÊTE DE QUARTIER LE 9 OCTOBRE 2004 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$, à l'ordre de la Maison d'Accueil Mutchmore, à l'attention de madame Monique Beauchemin, directrice, 142, rue Mutchmore, Gatineau, Québec, J8Y 3T7, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête de quartier le 9 octobre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	300 \$	Pierre Philion – de St-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1226 **PARTICIPATION DES CONSEILLERS PIERRE PHILION ET JOSEPH DE SILVA - COLLOQUE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ - DU 15 AU 18 SEPTEMBRE 2004 À VAL-D'OR**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les conseillers Pierre Philion et Joseph De Silva à participer au Colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui se tiendra à Val-d'Or du 15 au 18 septembre 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de Réseau québécois de Villes et Villages en santé, 945, avenue Wolfe, 5e étage, Sainte-Foy, Québec, G1V 5B3 concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30021	1 400 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30016	1 400 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1227 **SUBVENTION DE 600 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER DE MASSON-ANGERS - FESTIVAL DE SOCCER LE 14 AOÛT 2004 – MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de l'Association de soccer de Masson-Angers à l'attention de madame Julie Demers, vice-présidente, 57, chemin Montréal Est, Gatineau, Québec, J8M 1K3 à titre de subvention pour le festival de soccer qui aura lieu le 14 août 2004 au parc Jack-Eyamie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	500 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1228 **PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS ANDRÉ LEVAC, AURÈLE DESJARDINS, PIERRE PHILION ET JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE ORGANISÉE AU PROFIT DE HÉBERGEVAC DESJARDINS - 18 AOÛT 2004 - 440 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs André Levac, Aurèle Desjardins, Pierre Philion et Joseph De Sylva à participer à une activité spéciale organisée par Hébergevac Desjardins qui aura lieu le 18 août 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 330 \$ à l'ordre de Hébergevac Desjardins, à l'attention de monsieur Sylvain Germain, 89, rue Jean-René-Monette, Gatineau, Québec, J8P 5B8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	110 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11414-972	110 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11407-972	110 \$	Pierre Philion – de St-Raymond/Vanier subventions
11401-972	110 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1229 **SUBVENTION DE 200 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DE POINTE-GATINEAU - CONSEIL 5228 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Pointe-Gatineau, conseil 5228, à l'attention de monsieur Jean-Jacques Loyer, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 14 août 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	100 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.

CE-2004-1230 **PERMANENCE DE MONSIEUR NICOLAS MORISSET AU POSTE D'ANALYSTE EN RENSEIGNEMENTS CRIMINELS À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Morisset a été engagé à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-1611, adoptée par le comité exécutif le 12 novembre 2003 et a débuté ses fonctions le 1^{er} décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche et le maintien en emploi de M. Morisset étaient conditionnels à ce que le poste demeure un poste col blanc selon le règlement du grief POL-03-04 / 8675-5;

CONSIDÉRANT QUE M. Morisset a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 1^{er} juin 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Nicolas Morisset au poste d'analyste en renseignements criminels à la division des enquêtes criminelles, au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 1^{er} juin 2004.

Adoptée

CE-2004-1231 **PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-FRANCOIS BEAUCHAMP AU POSTE DE LIEUTENANT-GENDARMERIE À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Beauchamp a été promu à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-1756, adoptée par le comité exécutif le 3 décembre 2003 et a débuté ses fonctions le 7 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 7 juin 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Jean-François Beauchamp au poste de lieutenant-gendarmerie à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 7 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-1232

PERMANENCE DE MONSIEUR CLAUDE GAGNON AU POSTE DE SERGENT À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Gagnon a été promu à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-1757, adoptée par le comité exécutif le 3 décembre 2003 et a débuté ses fonctions le 7 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 7 juin 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Claude Gagnon au poste de sergent à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 7 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-1233

PERMANENCE DE MONSIEUR GHISLAIN CARPENTIER AU POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ghislain Carpentier a été promu à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-1759, adoptée par le comité exécutif le 3 décembre 2003 et a débuté ses fonctions le 7 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 7 juin 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Ghislain Carpentier au poste de sergent-détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 7 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-1234

PERMANENCE DE MADAME SYLVIE COURVILLE AU POSTE DE SERGENT CAU À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Courville a été promue à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-1760, adoptée par le comité exécutif le 3 décembre 2003 et a débuté ses fonctions le 7 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 7 juin 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Sylvie Courville au poste de sergent CAU à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 7 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-1235

PERMANENCE DE MONSIEUR FRANÇOIS DUGUAY AU POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Duguay a été promu à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-1755, adoptée par le comité exécutif le 3 décembre 2003 et a débuté ses fonctions le 1^{er} janvier 2004;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 1^{er} juillet 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur François Duguay au poste de sergent-déetective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 1^{er} juillet 2004.

Adoptée

Madame la conseillère Louise Poirier reprend son siège.

CE-2004-1236

PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE CHARETTE AU POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Claude Charette a été promu à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-1755, adoptée par le comité exécutif le 3 décembre 2003 et a débuté ses fonctions le 1^{er} janvier 2004;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 1^{er} juillet 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Jean-Claude Charette au poste de sergent-déetective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 1^{er} juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1237

PERMANENCE DE MONSIEUR MARC CYR AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Cyr a été engagé à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-1767 adoptée par le comité exécutif le 3 décembre 2003 et a débuté ses fonctions le 1^{er} janvier 2004;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 1^{er} juillet 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Marc Cyr au poste d'agent-patrouilleur à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1238

PERMANENCE DE MADAME FRANCE RAYMOND AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ / COMPTABILITÉ AU SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE madame France Raymond a été promue à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2004-745, adoptée par le comité exécutif le 5 mai 2004;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 6 mai 2004 et a complété sa période d'essai le 6 août 2004 à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame France Raymond au poste de technicien spécialisé / comptabilité au Service des finances, Module de l'administration et des finances et ce, à compter du 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1239

PERMANENCE DE MONSIEUR GILLES HUOT AU POSTE DE COORDONNATEUR, DIVISION STATIONNEMENT, BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET CONTRÔLE ANIMALIER - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Huot a été nommé à l'essai pour une période de 12 mois, par la résolution numéro CE-2003-978, adoptée par le comité exécutif le 25 juin 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 30 juin 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Gilles Huot au poste de coordonnateur à la division stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier au Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 30 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-1240

PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN LÉTOURNEAU AU POSTE DE COORDONNATEUR DES ACTIVITÉS AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, MODULE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Létourneau a été engagé à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2004-736 adoptée par le comité exécutif le 5 mai 2004;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est entré en fonction le 6 mai 2004 et a complété sa période d'essai le 6 août 2004 à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Martin Létourneau au poste de coordonnateur des activités au Centre de services de Hull, Module des loisirs, des sports et de la vie communautaire et ce, à compter du 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1241

PERMANENCE DE MONSIEUR DAVID GONNET AU POSTE DE POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE monsieur David Gonnet a été engagé à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2004-107, adoptée par le comité exécutif le 28 janvier 2004 et a débuté ses fonctions le 29 janvier 2004;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 28 juillet 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur David Gonnet au poste de pompier au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 28 juillet 2004.

Toutefois, cette permanence est conditionnelle à ce que la période d'essai de neuf mois de monsieur Marc Bélair, lieutenant au Service de sécurité incendie prévue le 29 juillet 2004, soit complétée et acceptée.

Adoptée

CE-2004-1242

PERMANENCE DE MONSIEUR MARC BÉLAIR AU POSTE DE LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Bélair a été promu à l'essai pour une période de neuf mois, par la résolution numéro CE-2003-1535, adoptée par le comité exécutif le 29 octobre 2003 et a débuté ses fonctions le jour même;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 29 juillet 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Marc Bélair au poste de lieutenant au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 29 juillet 2004.

Toutefois, cette permanence est conditionnelle à ce que la période d'essai de 12 mois de monsieur Jean Pilote, chef aux opérations au Service de sécurité incendie prévue le 29 octobre 2004 soit complétée et acceptée.

Adoptée

CE-2004-1243 **PERMANENCE DE MONSIEUR ROCH LAJOIE AU POSTE DE SERGENT À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roch Lajoie a été promu à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2004-256, adoptée par le comité exécutif le 18 février 2004 et a débuté ses fonctions le 29 février 2004;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier aura complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 29 août 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de Monsieur Roch Lajoie au poste de sergent à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, à compter du 29 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1244 **PERMANENCE DE MADAME ISABELLE VACHON AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Vachon a été engagée à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2004-266, adoptée par le comité exécutif le 18 février 2004 et a débuté ses fonctions le 29 février 2004;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière aura complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 29 août 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Isabelle Vachon au poste d'agent-patrouilleur à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, à compter du 29 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1245 **PROMOTION DE MONSIEUR SERGE BEAUDRY AU POSTE D'OPÉRATEUR I - ARÉNAS AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur I – Arénas au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de monsieur Serge Beaudry au poste d'opérateur I – Arénas au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Beaudry sera celui du groupe I, classe 5 de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71231-114 – Arénas F. Robinson et Duchesnay (Aylmer) – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1246

PROMOTION DE MADAME ISABELLE CARRIER AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - POURSUITES – SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif – poursuites – Service de la Cour municipale, Module des services corporatifs (poste numéro 058 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de madame Isabelle Carrier au poste de commis administratif – poursuites – Service de la Cour municipale, Module des services corporatifs.

La date d'entrée en fonction de madame Isabelle Carrier sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Isabelle Carrier sera celui de la classe V, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 – Cour municipale – Régulier – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1247

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME DIANE DUBIEN À TITRE DE RÉGULIER SANS AFFECTATION, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de Marc Raizenne au Service des opérations de terrain, Centre-Est, Module des travaux publics et de l'environnement selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Diane Dubien à titre de régulier sans affectation au Service des opérations de terrain, Centre-est, Module des travaux publics et de l'environnement.

Mme Dubien est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Dubien sera celui de la classe III de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés du Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1248

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR ROBERT FILIOU AU POSTE DE LIEUTENANT-DÉTECTIVE À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de lieutenant-déetective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Robert Filiou au poste de lieutenant-déetective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Filiou est assujetti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Filiou sera celui de lieutenant selon la convention collective des policiers de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 – Service de police – Enquêtes – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1249

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR JOCELYN LÉPINE À TITRE DE RÉGULIER SANS AFFECTATION, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de Denis Quevillon au Service des opérations de terrain, Centre-est, Module des travaux publics et de l'environnement selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Jocelyn Lépine à titre de régulier sans affectation au Service des opérations de terrain, Centre-est, Module des travaux publics et de l'environnement.

M. Lépine est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Lépine sera celui de la classe III de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés du Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1250 **PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME NATHALIE VEILLEUX AU POSTE DE GESTIONNAIRE DU LAC BEAUCHAMP AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de gestionnaire du Lac Beauchamp au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Nathalie Veilleux au poste de gestionnaire du Lac Beauchamp au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs.

Madame Nathalie Veilleux est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Nathalie Veilleux sera celui de la classe 2, 2^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71360-115 – Parc du Lac Beauchamp – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1251 **ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME MARIE-EVE SAINDON AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QU'un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite à la démission de l'agent Kevin Girard;

CONSIDÉRANT QU'un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la *Loi sur la police* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Marie-Eve Saindon au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Mme Saindon est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Saindon est établi selon la convention collective des policiers de Gatineau soit l'échelon 1 de la classe agent.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1252

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR DANIEL DUVAL AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite à la retraite du sergent-détective Yves Blanchard;

CONSIDÉRANT QU'un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la *Loi sur la police* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Daniel Duval au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Duval est assujetti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Duval est établi selon la convention collective des policiers de Gatineau, soit l'échelon 1 de la classe agent.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1253

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR MARC LEBLANC AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite à la retraite du sergent-détective Pierre Cousineau;

CONSIDÉRANT QU'un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la *Loi sur la police* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Marc Leblanc au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Leblanc est assujetti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Leblanc est établi selon la convention collective des policiers de Gatineau, soit l'échelon 1 de la classe agent.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1254

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR RICHARD CHARRON AU POSTE DE TECHNICIEN / ARCHIVES - SECTION GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES AU SERVICE DU GREFFE, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien / archives section gestion des documents et des archives au Service du greffe, Module des services corporatifs (poste numéro 280 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Richard Charron au poste de technicien / archives section gestion des documents et des archives au Service du greffe, Module des services corporatifs.

Monsieur Richard Charron est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Richard Charron sera celui de la classe VI, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14300-112 – Greffe – Gestion documentaire – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1255

MUTATION DE MONSIEUR GUY CASTONGUAY AU POSTE D'AGENT DE LIAISON - COURS DE JUSTICE À LA DIVISION DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent de liaison – cours de justice à la division du soutien opérationnel au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur Guy Castonguay au poste d'agent de liaison – cours de justice à la division du soutien opérationnel, Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Castonguay sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Castonguay sera celui d'agent selon la convention collective des policiers de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-111 - Service de police – Soutien – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1256 **MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR RICHARD PHARAND AU POSTE D'OUVRIER DE RÉSEAU AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'ouvrier de réseau au Service des opérations de terrain, Centre-est, Module des travaux publics et de l'environnement selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Richard Pharand au poste d'ouvrier de réseau au Service des opérations de terrain, centre Est, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Richard Pharand est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Pharand sera celui de la classe VI de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41310-114 Réseau d'aqueduc – Rémunération régulière – Régulier – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1257 **MUTATION À L'ESSAI DE MADAME MIREILLE MUNGER AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - SOUTIEN - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif – soutien, division de la bibliothèque au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs (poste numéro N-2004-008 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Mireille Munger au poste de commis administratif – soutien, division de la bibliothèque au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs.

Madame Mireille Munger est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Mireille Munger sera celui de la classe 04, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72210-112 – Gestion des bibliothèques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1258

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME ANNIE MANSEAU, COMMIS ADMINISTRATIF AU SERVICE DES COMMUNICATIONS, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Manseau est affectée temporairement au Service des communications à titre de commis administratif depuis le 1^{er} septembre 2003;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de Mme Manseau a atteint la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la charge de travail, il est nécessaire de prolonger l'engagement temporaire de Mme Manseau pour une période de six mois et ce, jusqu'au 31 décembre 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la prolongation temporaire de madame Annie Manseau, commis administratif au Service des communications, Module des Services corporatifs et ce, jusqu'au 31 décembre 2004.

Le salaire de Mme Manseau est établi à la classe 4, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-132 – Communications – Rémunération régulière - Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1259*

RETRAITE ANTICIPÉE DE MADAME DENISE TROTTIER, PRÉPOSÉE AUX PRÊTS, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, À COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2004

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Trottier, préposée aux prêts, Module de la culture et des loisirs, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} juin 2004;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, madame Denise Trottier aura complété 15 ans et cinq mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite anticipée de madame Denise Trottier, à compter du 1^{er} juin 2004.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à madame Denise Trottier leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1260*

RETRAITE DE MONSIEUR ROBERT MALETTE, SERGENT-DÉTECTIVE AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1^{ER} AOÛT 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Malette, sergent-détective au Service de police, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} août 2004;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, monsieur Robert Malette aura complété 30 ans de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Robert Malette, à compter du 1^{er} août 2004.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Robert Malette leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1261

DÉMISSION DE MONSIEUR MARIO MONGEON, MÉCANICIEN-SOUDEUR AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Mongeon, occupant le poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain, Centre-est, Module des travaux publics et de l'environnement a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur Mario Mongeon, au poste de mécanicien-soudeur, Service des opérations de terrain, Centre-est, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, à compter du 16 juillet 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Mario Mongeon les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Mario Mongeon de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1262 **DÉMISSION DE MADAME CHANTAL LÉTOURNEAU AU POSTE DE CHEF DE SECTION À LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT CORPORATIF ET INTERNET AU SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Létourneau, occupant le poste de chef de section à la gestion du développement corporatif et internet au Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de madame Chantal Létourneau, au poste de chef de section à la gestion du développement corporatif et internet au Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances et ce, à compter du 20 août 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Chantal Létourneau les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Chantal Létourneau de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1263* **ACCEPTATION D'UNE LETTRE D'ENTENTE ET MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'entente est intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau – CSN concernant la dotation du poste de technicien-mécanicien II (BLE-2002-037) et la modification des exigences requises pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles souhaite apporter des modifications à sa structure organisationnelle afin de garantir le maintien d'une bonne efficacité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles :

- Nomination de monsieur Daniel Trottier au poste de technicien-mécanicien II (concours BLE-2002-037);
- Abolition d'un poste de technicien-mécanicien I;
- Procéder à la création d'un poste de technicien-mécanicien II;
- Nomination de monsieur Richard St-Jacques dans le nouveau poste de technicien-mécanicien II rétroactivement au 1^{er} octobre 2001;
- Lorsqu'un poste de technicien-mécanicien II sera libéré, nomination de monsieur Grégoire Martineau, technicien-mécanicien II;
- Modification des exigences requises pour les nouveaux postes de technicien-mécanicien II en exigeant la carte de compétence de mécanicien de chantier (CCQ).

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41420-114 – Traitement des eaux usées – Mécanique – Usine de traitement eaux usées – Rémunération régulière – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1264

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2004-1062 - ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME NICOLE LACASSE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF – POURSUITES, SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par la résolution numéro CE-2004-1062, adoptée le 23 juin 2004, acceptait l'engagement à l'essai de madame Nicole Lacasse au poste de commis administratif – poursuites, Service de la Cour municipale, Module des Services corporatifs;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans la résolution numéro CE-2004-1062 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie la résolution numéro CE-2004-1062 comme suit :

- Que le salaire versé à madame Nicole Lacasse sera celui de la classe V, 2^e échelon au lieu de la classe V, 1^{er} échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 - Cour municipale – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1265

MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME LAURENCE AHOUSSOU, AGENT DE PLANIFICATION, SECTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2004-972, adoptée le 9 juin 2004, acceptait l'engagement contractuel de madame Laurence Ahoussou au poste d'agent de planification, section de la planification stratégique à la Direction générale;

CONSIDÉRANT QU'une modification doit être apportée au contrat de travail de madame Laurence Ahoussou :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la modification suivante au contrat de madame Laurence Ahoussou :

Ajouter le point 4.3 – Temps supplémentaire :

Aucune rémunération en temps supplémentaire n'est versée aux employés cadres. Cependant, une semaine de congés payés additionnelle est accordée annuellement pour compenser les heures supplémentaires effectuées.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2004-1266

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE COLLECTIVE DE L'EX-VILLE DE MASSON-ANGERS - BAISSÉ ANNUELLE DE 4 217 \$, SOIT 4,70 %

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification de l'assurance collective de l'ex-Ville de Masson-Angers applicable à compter du 1^{er} août 2004;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en tout temps, retourner en appel d'offres si les taux ne sont pas satisfaisants ou si le marché a changé substantiellement;

CONSIDÉRANT QUE la firme André Gingras et associés inc. a effectué l'analyse de la tarification soumise par la Desjardins Sécurité financière inc. et nous recommandé d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les nouveaux taux de la Desjardins Sécurité financière inc. pour la période s'échelonnant du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005 et ce, selon l'entente intervenue entre la firme André Gingras et associés inc., tel qu'il est indiqué dans leur rapport du 12 juillet 2004 et dont copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1267

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE COLLECTIVE DE L'EX-VILLE DE BUCKINGHAM - AUGMENTATION ANNUELLE DE 7 614 \$, SOIT 8,82 %

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification de l'assurance collective de l'ex-Ville de Buckingham applicable à compter du 1^{er} août 2004;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en tout temps, retourner en appel d'offres si les taux ne sont pas satisfaisants ou si le marché a changé substantiellement;

CONSIDÉRANT QUE la firme André Gingras et associés inc. a effectué l'analyse de la tarification soumise par la Desjardins Sécurité financière inc. et nous recommandé d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les nouveaux taux de la Desjardins Sécurité financière pour la période s'échelonnant du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005 et ce, selon l'entente intervenue avec la firme André Gingras et associés inc., tel qu'il est indiqué dans leur rapport du 12 juillet 2004 et dont copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1268

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME DENISE MARTIN AU POSTE DE COORDONNATEUR AU TRANSPORT AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur au transport au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Denise Martin au poste de coordonnateur au transport au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Madame Denise Martin est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire et les conditions de travail de madame Denise Martin sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres, soit la classe 03, 4^e échelon.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61340-115 – Division planification – Section transport - Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1269

FERMETURE DES RUES - COURSE DE BOÎTES À SAVON, DÉJÀ 40 ANS - FÊTE DE QUARTIER - 21 AOÛT 2004 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE le comité de vie de quartier (C.V.Q.) Le Moulin des Pionniers travaille conjointement avec la Ville de Gatineau afin de dynamiser le district du Lac-Beauchamp et que la fête de quartier a été ciblée comme moyen;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux Gatineau est partenaire du C.V.Q.;

CONSIDÉRANT QUE le 21 août 2004 (22 en cas de pluie) l'Association des gens d'affaires et professionnelles du Vieux Gatineau présentera la compétition : les boîtes à savon, 40 ans déjà;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se déroulait entre les années 1964 et 1970 dans le même secteur;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de la rue Main ont déjà été avisés de la tenue de l'événement par le conseiller monsieur Richard Côté et qu'un avis écrit leur sera remis;

CONSIDÉRANT QUE les Services de police et des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville ont approuvé les fermetures de rues suivantes de 8 h 00 à 17 h 00 le 21 août 2004 pour la course de « boîtes à savon » (22 août en cas de pluie) :

- Rue Main au nord de St-René et au sud d'Hillcrest;
- Aux intersections: Main / Millar et Main / Magnus Est et Ouest

Pour les activités de la fête de quartier;

Rue Main au sud de St-René et au nord de Duquette

CONSIDÉRANT QUE ces fermetures de rues rendront sécuritaires les activités mentionnées pour les participants et les spectateurs et n'occasionnera pas de détours majeurs pour les automobilistes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture des rues et la réorientation temporaire des voitures dans le cadre de l'événement de la course de boîtes à savon et les activités de la fête de quartier du district du Lac-Beauchamp.

Adoptée

CE-2004-1270

SOUSSION 2004 SI 188 - ED BRUNET & ASSOCIÉS CANADA INC. - AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR AU GARAGE MUNICIPAL DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 94 416,83 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Ed Brunet & Associés Canada Inc., 9, rue Dumas, Gatineau, Québec, J8Y 2M4, pour les travaux d'aménagement extérieur au garage municipal du secteur de Buckingham au montant total de 94 416,83 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 5 août 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30147-006-46778	25 600,58 \$	Ateliers municipaux au 250, rue Charles Buckingham stationnement
06-30147-009-46779	63 070,39 \$	Ateliers municipaux au 250, rue Charles Buckingham égout et aqueduc pour l'édifice
04-13493	5 745,86 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1271

SOUSSION 2002 SI 119 - CAI AFFAIRES CORPORATIVES INTERNATIONALES - STRATÉGIE D'ORGANISATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES ÉCONOMIQUES DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE D'URBANISME - RÉSILIATION DE CONTRAT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat intervenu entre la Ville de Gatineau et la firme CAI Affaires Corporatives Internationales, 4444, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 200, Montréal, Québec, H3Z 1R2, en vertu de la résolution numéro CE-2002-1115, relativement à la réalisation de la stratégie d'organisation et de développement des espaces économiques de la Ville de Gatineau.

La résiliation du contrat prend effet à compter de l'adoption de la présente.

Adoptée

M^c YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif